

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 5 FEVRIER 2019
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

PROJET DE RPI.

Au vu des réunions et échanges sur un projet de création d'un RPI avec Saint-Auvent, il s'avère que l'organisation des transports scolaires (navettes entre les communes) constitue un point de blocage. Il n'est donc pas possible pour l'instant d'envisager la constitution de ce RPI.

TRANSFERT D'UNE VOIE PRIVEE DANS LE DOMAINE PUBLIC.

L'enquête publique s'est déroulée du 7 au 21 décembre 2018 et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet.

A l'unanimité, le conseil municipal décide le transfert dans le domaine public communal de la voie du Grand-Vedeix.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION VIGIFONCIER AVEC LA SAFER.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention de veille foncière avec la SAFER pour 2019. A partir de cette année, le forfait annuel est de 300€ HT pour les communes situées au sein du périmètre de la région Nouvelle-Aquitaine.

AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION DE LICENCE IV.

Suite à l'attribution du numéro d'immatriculation au registre du commerce du restaurant de Saint-Cyr ; le conseil, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer un avenant au contrat de location de la licence IV.

**RECUPERATION DU DEPÔT DE GARANTIE SUITE A UN DEPART AVEC
DEGRADATION DU LOGEMENT.**

Suite à la dégradation du logement B de la résidence des Lilas, le conseil municipal décide de saisir le fonds de garantie FSL afin de récupérer la caution.